

# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 JUIN 2014

### Ordre du jour :

- Délibération 29-2014 : Attribution du logement communal en vue de la rédaction du bail.
- Délibération 30-2014 : Élection Commission CCAE du développement territorial et de l'aménagement routier.
- Délibération 31-2014 : Contrat photocopieur avec la société Rex Rotary.
- Délibération 32-2014 : Désignation des 4 membres du CCAS. (habitants)
- Délibération 33-2014 : Mise en place du mobilier urbain (poubelle).
- Délibération 34-2014 : Signature du contrat architecte pour église.
- Délibération 35-2014 : Remboursement de la facture du portable d'astreinte.
  
- Informations diverses :
  - Site internet de Corny
  - Orientation du Comité des Fêtes
  - Festivité du 13 juillet 2014
  - Obligation de dématérialisation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Appel nominal des membres du conseil municipal.

Étaient présents : M. Pascal BERNARD, M. Laurent BESSE, M. Pierre CORREA, Mme DE MEYER Karine, Mme Stéphanie DERONGS, Mme Catherine GARCIA, Mme Sabrina LÉBOUGAULT, M. Pierre PIN, Mme Marie PLUVIOSE, M. Fabien SERAFF, M. Etienne SIDIBE.

Nombre de votants : 11

Nombre de présents : 11

Monsieur le maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente-deux minutes.  
M. Etienne SIDIBE est nommé secrétaire de séance.

Après avoir délibéré, le procès-verbal du 6 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Avant de prononcer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à ses membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter une délibération. En effet, il est nécessaire de délibérer concernant le remplacement du témoin de l'église. Cette délibération aura pour numéro la délibération 36-2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour et ajouter cette délibération.



### **DÉLIBÉRATION N°29-2014** **Attribution du logement communal en vue de la rédaction du bail**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'attribuer le logement communal à Madame SOPHIE GADOIN domiciliée à Muids (27430), ainsi que le bail locatif auprès de Maître LINÉ, Notaire à Ecouis.

Madame Sophie GADOIN entrera au 1<sup>er</sup> août 2014.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

d'autoriser Monsieur le maire à attribuer le logement à Madame Sophie GADOIN, et de signer tous les documents relatifs à la constitution du bail.



**DÉLIBÉRATION N°30-2014**  
**Élection Commission CCAE du développement territorial et de l'aménagement routier**

<b>Commission</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Des maires	M. Pierre PIN	M. Pascal BERNARD
Du développement territorial	M. Pascal BERNARD	M. Pierre PIN
De l'aménagement routier et environnemental	M. Laurent BESSE	M. Pierre CORREA
Des services à la personne	Mme Catherine GARCIA	Mme Sabrina LBOUGAULT

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

De nommer les personnes ci-dessus en tant que représentant des quatre commissions.



**DÉLIBÉRATION N°31-2014**  
**Contrat photocopieur avec la société Rex Rotary.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat avec la société Rex Rotary. Le montant s'élève à 251 € par trimestre.

- 2000 copies en noir et blanc et 200 copies couleurs sont offertes.

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat avec la société Rex Rotary.



**DÉLIBÉRATION N°32-2014**  
**Désignation des 4 membres du CCAS. (habitants)**

Nous avons reçu cinq candidatures, les quatre premières arrivées seront retenues.

- 1) Monsieur Patrice LECOUTEUX
- 2) Monsieur Mohamed AATAR
- 3) Monsieur Grégory BARRIL
- 4) Madame Théria RAKOTOSON
- 5) Monsieur VANGU

Monsieur JUNGHAEN assure qu'il a déposé sa candidature en mairie et elle reste introuvable.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE**

D'annuler et de reporter les élections des membres du CCAS au prochain conseil municipal après avoir fait une nouvelle demande de candidature.



**DÉLIBÉRATION N°33-2014**  
**Mise en place du mobilier urbain (poubelle)**

Plusieurs devis ont été présentés par Madame Marie PLUVIOSE et Monsieur Fabien SERAFF, en vue des montants des devis Monsieur le Maire indique qu'il serait préférable de demander une aide parlementaire.

Il faut aussi faire une implantation pour avoir un meilleur quantitatif des poubelles dans Corny.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

**de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.**



**DÉLIBÉRATION N°34-2014**  
**Signature du contrat architecte pour l'église**

Des travaux seront entrepris concernant la rénovation de l'église, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat avec l'architecte Paul BERNARD des Andelys. Ce devis est estimé à 2525 € HT.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

**d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat avec l'architecte Paul BERNARD.**



**DÉLIBÉRATION N°35-2014**  
**Remboursement de la facture du portable d'astreinte**

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à acheter un portable d'astreinte.

Pour éviter un retard de paiement dû à une procédure trop longue, Monsieur le Maire a réglé à titre personnel la facture de 19.90 € TTC.

Monsieur le Maire réglera la facture du téléphone d'astreinte mensuellement sur une durée de 2 ans. Il demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de se faire rembourser de cette somme tous les mois.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

**d'autoriser Monsieur le Maire à être remboursé de la facture d'un montant de 19.90 € TTC mensuellement sur une durée de deux ans.**



**DÉLIBÉRATION N°36-2014**  
**Signature du devis concernant le témoin à l'intérieur de l'église**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat avec la société BLM maçonnerie concernant la mise en place de témoin à l'intérieur de l'église. La facture s'élève à 200 € TTC.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

**d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat avec la société BLM pour la mise en place de témoin à l'intérieur de l'église.**

• **Informations diverses :**

○ **Site internet de Corny**

Monsieur le Maire informe que Jérôme nous a fait un lien de la maquette.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à ses membres du conseil municipal d'acheter un nom de domaine pour ce site, le prix est entre 15 € et 20 € par an.

Monsieur Pascal BERNARD propose de prévoir un site d'hébergement.

Une délibération sera présentée au prochain conseil.

○ **Orientation du Comité des Fêtes**

Afin de faciliter la mise en place d'un comité des fêtes, l'équipe municipale propose une réunion de prise de contact le Jeudi 19 Juin 2014 à 19 heures à la Salle des Fêtes.

Toutes les personnes souhaitant participer à la vie de la commune seront les bienvenues.

○ **Festivité du 13 juillet 2014**

Le dossier est en cours.

- **Obligation de dématérialisation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Réflexion sur la bonne maîtrise du matériel du fait de la réglementation qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 concernant la dématérialisation des collectivités. Une somme importante sera investie pour permettre l'achat d'un logiciel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.